

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE  
DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE  
(à temps non complet)**

**DGA PROXIMITE - Multi-accueil "Les Poussins"**

DGS - Ressources humaines - NB  
N° 2021 - D - 106

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du multi-accueil "Les Poussins",

**DECIDE**

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (28h/35h) au sein de la DGA Proximité, multi-accueil "Les Poussins", à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour 2 mois.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

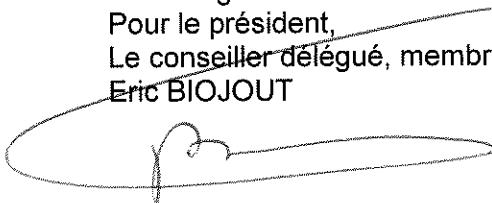
Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 30 mars 2021

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,  
Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 29 JUIN 2021

Publié ou notifié

Le : 29 JUIN 2021